

## OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Extrait d'une lettre de Napoli du Romanie du 10 mars.

Le 2 de ce mois, le comte Capo-d'Istrias entra dans cette rade à bord du vaisseau de ligne anglais le *Warspite*, et accompagné des frégates la *Juron*, l'*Hélène* et le *Castor*, et des bricks le *Musquito* et le *Revel*. Il venait de Poros, où il s'était embarqué le 29 février au soir. Il avait à peine débarqué que Theodoraki Gravi, commandant de la citadelle de Palamide, se présenta devant lui avec ses officiers pour recevoir ses ordres. Le président le reçut amicalement, l'embrassa et lui témoigna le désir de le garder près de lui, avec une partie des siens, comme gardes du corps, attendu qu'il avait l'intention de confier le commandement des forts et des ouvrages de Napoli de Romani au lieutenant-colonel de Heidegger, à qui Griva doit remettre la citadelle de Palamide avec les munitions et les provisions de bouche qui s'y trouvaient. Griva, comblé de joie de la réception flatteuse du président, déclara qu'il était prêt à exécuter ses ordres, avec ses palicars, qui ne demandent que ce qui étaient absolument nécessaire pour leur entretien.

Le lendemain 3 mars, le comte Capo-d'Istrias, accompagné du lieutenant-colonel Heidegger, monta à la citadelle de Palamide dont la remise eut lieu. Celle d'Albanitika, la citadelle inférieure, suivit le 5; Photomara, qui y commandait, remit ses pouvoirs entre les mains du président, et même, d'après son intervention, il se réconcilia avec Griva, son ennemi mortel. Le 6, ces deux chefs quittèrent les forts avec leurs familles, et se rendirent dans la ville. Le 7, Palamide fut occupé par 120 Hydriotes ou Spezziotes à la solde du président. L'Albanitika reçut une garnison d'environ 100 hommes de la ville. M. Rayko, russe a été nommé commandant en second de Palamide, et M. Muller, wurtembergeois, d'Albanitika.

Le 9, les troupes de Photomara et de Griva se dirigèrent sur l'isthme de Corinthe. Le même jour, le président parti de Napoli, et prit par terre la route de Damala (Trézène) et de Poros, d'où il retournera à Egine. Theodoraki Griva l'a accompagné avec environ 50 hommes; Colocotroni l'aîné (Théodore) et Alexandre Maurocordato se trouvent à la suite du président.

Il y a près de Trézène un corps grec d'environ 2400 hommes, dont le comte Capo-d'Istrias a confié le commandement au prince Demetrius Ypsilanti. Le 28 février, veille du départ du président de Poros, pour Napoli, il passa ce corps en revue; les commandans des bâtimens des 3 puissances, S. W. Parker, M. Leblanc et M. Petrowitzky, les trois *Probuli*, Pierre Mauro-michali, George Condurioti et André Zaimi, l'amiral Miaou-lis, qui était alors avec l'*Hellas* en station près de Poros, Théodore Colocotroni, et un grand nombre d'autres chefs accompagnèrent le président lors de cette revue, et ils se trouvèrent tous au banquet qui eut lieu à cette occasion. Sir W. Parker et M. Petrowitzky portèrent un toast à l'indépendance de la Grèce. Le premier, faisant allusion aux lauriers dont la table était ornée, ajouta: « Puisse-telle être achetée à ce prix. » Le dernier ajouta à son toast ce qui suit: « Pierre-le-grand, lorsqu'il vit lancer du chantier le premier vaisseau de ligne, dit: Les sciences et les arts sont sortis de la Grèce, l'Europe reconnaissante les lui rendra. » M. Leblanc but « à la prospérité de la brave armée et de la marine grecque. » Colocotroni et Miaou-lis remercièrent de cette politesse. Le toast que le président porta aux trois puissances fut accueilli avec des transports inexprimables. Le comte Capo-d'Istrias a chargé M. Rhodios, que l'on sait n'avoir pas été antérieurement dans la meilleure intelligence avec le colonel Fabvier, d'organiser à Méthana, presque au nord de Trézène où se trouvent des tacticiens formés par Fabvier, un autre corps d'infanterie régulière.

## ANGLETERRE.

Londres, le 23 avril. — Le comité de la chambre des lords a admis hier au soir le bill sur l'abrogation des actes du test et de corporation; il doit faire son rapport à la chambre jeudi prochain. Un amendement du duc de Wellington a été admis à l'unanimité, et un autre amendement proposé par lord Eldon a été rejeté à la majorité de 68 voix.

Dans la chambre des communes, M. Huskisson a déclaré que des négociations avaient été rouvertes avec les États-Unis relativement aux rapports commerciaux entre les deux pays.

La comtesse Nelson, veuve du célèbre amiral anglais tué à Trafalgar, est morte le 17 de ce mois à sa résidence de Porsman-Square. Cette dame est âgée de soixante-dix-neuf ans.

— La notification officielle de la suspension des droits de sortie sur le sel de Roche, lors de son exportation par des navires des Pays-Bas, vient d'être publiée dans les journaux. C'est sur la demande du commerce de Liverpool que cette taxe est abolie.

## FRANCE.

Paris, le 25 avril. — On écrit de Vienne le 14 avril: On a expédié à l'armée russe en Perse l'ordre de se mettre en position d'agir contre la Turquie asiatique, et de marcher sur Erzerum. L'empereur Nicolas sera vers la fin d'avril à Tulczyn.

— On écrit de Vienne, le 15 avril.

« On regarde comme certain que les Russes ont passé hier le Pruth pour s'emparer des principautés de la Moldavie et de la Valachie. Vingt cinq mille Russes passeront ce fleuve, et resteront sur le pied de paix. La grande armée passera le Danube près Gallatz, pour se diriger le long de la mer noire, sur Varna et Constantinople. C'est après le passage du Danube que toute l'armée sera sur le pied de guerre; mais on espère que la Porte cédera aux demandes de la Russie avant le passage du Danube. »

« Les actions de la banque étaient à 1015. »

— Le *Courrier Français* dit que la voix publique portait M. de Chateaubriand, la première renommée littéraire de l'époque, à la place de gouverneur de M. le duc de Bordeaux, et que M. le baron de Damas a été nommé successeur de M. le duc de Rivière. Ce bruit s'est en effet répandu hier au soir.

— Le corps de M. le banquier Paravey a été trouvé hier et retiré de la Seine à la bare de Grenelle. Transporté à la Morgue, il a été reconnu et réclamé sur-le-champ par sa famille.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

On assure que la proposition de M. de Conny a été le sujet d'une longue discussion dans le dernier comité secret.

MM. Pelet de la Lozère, Méchin, B. Constant et Dupin ont été entendus pour et contre l'amendement de M. Kératry, amendement dont le but était de ne faire réélire qu'à la fin de la session les députés appelés à des fonctions par le gouvernement. La chambre a été consultée deux fois sur cet amendement et les épreuves étant douteuses, on a passé au scrutin secret: 112 députés ont voté contre l'amendement, 116 ont voté pour; ainsi il a été adopté à la majorité de 4 voix.

Après cette discussion, et au moment où le premier paragraphe allait être mis aux voix, M. Duplessis-Grenédan s'est présenté à la tribune.

Ceux qui parlent en faveur de la proposition ne veulent pas que les ministres puissent se faire des amis, et cependant il faut que ces ministres tombent ou qu'ils aient la majorité. On appelle cela de la corruption; mais quelque nom qu'on lui donne, la chose est de l'essence du gouvernement représentatif. Un ministère sans majorité ne saurait vivre: la proposition dépasse le but; donc elle est dangereuse et la chambre doit la repousser.

M. Dupin, dans une improvisation rapide et éloquente, a réfuté le discours de M. Duplessis-Grenédan.

La chambre a entendu ensuite MM. Raudot, de Lastie, de Conny, de Riberolles, Sébastiani et Chauvelin; ce dernier a fait sentir la nécessité d'adopter la proposition, en remarquant que sur 1400 députés élus depuis 1815, 1100 avaient accepté des places.

Enfin, la proposition a été mise aux voix. Elle était ainsi conçue:

« Tout député auquel il sera conféré une place rétribuée, par le seul fait de son acceptation, cessera de faire partie de la chambre, à la fin de la session pendant laquelle il aura été appelé à cette place; mais il pourra être réélu. »

« Sont exceptés de cette disposition: 1<sup>o</sup> les députés qui seraient élevés aux fonctions de ministre secrétaire-d'état; 2<sup>o</sup> les députés qui, appartenant à l'armée de terre et de mer, seraient promus à de nouveaux grades par rang d'ancienneté. »

Ces deux paragraphes ont été mis aux voix et adoptés.

On a passé au scrutin secret. Il y avait dans l'urne 144 boules blanches et 133. La proposition a été adoptée à une majorité de 11 voix.

Élections. — Le collège de Vienne a nommé député M. Félix Faure, conseiller à la cour royale de Grenoble, candidat constitutionnel, qui, sur 183 votans, a obtenu 126 suffrages.

Le collège électoral du 1er arrondissement de la Marne, a nommé au 1er tour de scrutin M. le comte Guéheneuc, candidat constitutionnel.

Le collège électoral de la Mayenne a nommé député M. Prosper Delaunay, candidat constitutionnel, ancien député, à la majorité de 168 voix sur 294.

M. Couderc, candidat constitutionnel, a été nommé député à Lyon. Le nombre des votans était de 665; il a obtenu 384 voix.

Le collège unique du département des Vosges vient de nommer cinq candidats constitutionnels: sur 272 votans, M. Marmier a obtenu 210 voix; M. Boula du Colombier, 201; M. Champy, 197; M. Vautot de Mortagne, 167; le colonel Jacqueminot, 159.

Le collège du 3<sup>e</sup> arrondissement de Seine et Marne, après un premier tour de scrutin qui n'a produit aucun résultat, a nommé M. Bailliot, candidat constitutionnel, à la majorité de 232, sur 330 votans.

M. le comte Lobau, candidat constitutionnel, a été nommé membre de la chambre des députés par le collège d'arrondissement de Lunéville.

M. Dannou a été également nommé par le collège d'arrondissement de Brest.

M. Alex de la Rochefoucault, fils de M. le duc de Liancourt, candidat constitutionnel, a été nommé député par le collège de Senlis.

Le collège d'arrondissement réuni à Mamers a nommé député M. Camille Périer, candidat constitutionnel. Il a obtenu 141 voix sur 188.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 28 AVRIL.

Le prince d'Orange est arrivé le 12 à Pétersbourg.

— Un arrêté royal du 9 de ce mois, a prescrit des mesures pour encourager et favoriser l'exportation de farine de froment par mer. On y remarque entr'autres les dispositions suivantes:

A l'exportation de la farine de froment faite dans des endroits non amodiés pour l'accise de la mouture, et pour autant que l'exportation ait lieu par l'un des ports désignés ci-après, il sera, outre le montant de l'accise fixé par les art. 35 et 36 de la loi de 21 août 1822, fait aussi restitution des droits de timbre et de syndicat. Afin d'indemniser les fabricans de farine, il leur sera alloué, à l'exportation de farine superfine, un florin 18 cents et demi pour cent livres des Pays-Bas, à prendre sur les fonds pour l'encouragement de l'industrie nationale. Outre la restitution de l'indemnité sus-énoncée, la farine de froment fabriquée dans le royaume, ne sera lors de l'importation dans nos possessions d'outremer, sujette à aucun droit d'entrée. Les barils de farine seront de 90 livres des Pays-Bas, à une livre près en plus. Sont provisoirement désignés comme ports d'exportation de la farine spécifiée ci-dessus, Amsterdam, Anvers, Rotterdam, Ostende et Harlingen. La farine y sera entreposée et la qualité vérifiée par expert. L'art. 21 règle les formalités à remplir pour la farine destinée à l'exportation et provenant d'une commune amodiée.

Afin d'encourager davantage la fabrication de farine pour l'exportation par mer, il sera accordé un crédit pour l'accise du froment conduit au moulin. L'exportation de farine des communes non amodiées, pour des possessions d'outremer, jouira de la restitution des droits de ville, en proportion du total de la restitution du principal de l'accise, etc. Tout mélange de la farine avec d'autres espèces de farine, telles que de seigle, d'orge, blé sarrasin, fèves, ou toute autre matière, est défendu sous peine de la révocation de l'autorisation et d'une amende, spécifiée par la loi du 6 mars 1818, *Journal officiel*, n. 12.

L'article 31 et dernier règle les formalités à remplir dans le cas où la farine entreposée et destinée à l'exportation, aurait ensuite été livrée à la consommation intérieure.

— On mande d'Hellevoot-Sluis, que dans la matinée du 24 de ce mois, un navire anglais a été arrêté par un sloop armé, monté par des matelots Belges. Ce navire avait un chargement d'armes qu'il voulait transporter à Java.

— On apprend que M. le lieutenant-général Gunkel, commandant de l'artillerie de campagne et de l'artillerie à cheval, a été nommé gouverneur de l'Académie royale militaire qui doit s'ouvrir à Breda le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Cet officier supérieur a reçu en même temps sa démission honorable en ce qui concerne ses fonctions dans l'arme de l'artillerie.

(*Journal de La Haye.*)

**Caisse d'épargne à Maestricht.** — Nous apprenons avec plaisir que tous les mercredis les dépôts confiés à la Caisse d'épargne vont en augmentant, et que la classe ouvrière surtout commence à profiter d'une institution qui a été créée pour elle. Mercredi dernier, diverses personnes ont encore porté aux administrateurs, réunis dans la salle de la maison de ville que les bourgmestres ont mis à leur disposition, au-delà de deux cents florins des Pays-Bas.

La distribution du petit dialogue dont nous avons parlé antérieurement n'a pas été inutile, et la commission continue de le propager autant que possible; il a d'ailleurs ramené l'attention sur le naissant établissement. Il est des choses qu'il suffit de rappeler et qui se recommandent d'elles-mêmes, parce qu'il est de l'intérêt de tous de les favoriser. Ne sommes-nous pas tous intéressés à l'extirpation de la mendicité, à l'amélioration physique et morale de la classe ouvrière? et comment mieux

y parvenir, qu'en excitant les hommes au travail et à l'économie. Tel est le but des Caisses d'épargne; tel est celui des Caisses de secours, qui deviennent le complément des premières.

Que tous ceux qui ont quelque influence sur les artisans et sur les domestiques, les engagent à déposer leur superflu dans la Caisse d'épargne, et bientôt elle prendra une telle extension que l'intérêt pourra être porté à 4 pour 100, et que plus tard une Caisse de secours pourra lui être adjointe. C'est alors surtout qu'on appréciera tous les avantages de cette excellente institution.

Maestricht est jusqu'à présent la seule ville de la province où une Caisse d'épargne ait été établie. Il est juste que le chef-lieu donne le bon exemple; mais il serait à désirer qu'ailleurs on l'imitât, d'autant plus que la chose serait d'une exécution facile. Il suffirait d'établir sur différens points de la province des commissions correspondantes, qui toucheraient les fonds et les adresseraient à la commission centrale de Maestricht. Une grande somme se place aussi facilement qu'une petite et même d'une manière plus favorable. Seulement le terme du remboursement devrait être plus long; mais les commissions locales pourraient pourvoir à un remboursement partiel, pour éviter des retards préjudiciables aux intérêts des déposans.

(*Journal de Limbourg.*)

#### BIOGRAPHIE NATIONALE. — Pays de Liège.

M. le Rédacteur,

J'ai lu, il y a quelque tems, dans votre journal, une lettre sur la *Biographie nationale* considérée dans ses rapports avec l'histoire du pays de Luxembourg, et j'ai été surpris de la bienveillance avec laquelle votre correspondant recommande ce dictionnaire, tout en relevant une foule d'omissions; j'ai fait le même travail pour la province de Liège, mais j'espère que ma lettre, jointe à celle qui vous est venue de Luxembourg, prouvera que l'ouvrage dont il s'agit n'est qu'une spéculation de librairie, une réimpression d'anciens dictionnaires historiques réduits aux articles qui concernent les Pays-Bas, une contrefaçon d'un genre particulier, indigne des encouragemens du public.

La première livraison, déjà publiée depuis plusieurs mois, renferme les lettres A et B, et le commencement de la lettre C, et on n'y trouve que onze noms qui se rapportent exclusivement à l'ancienne principauté de Liège. Dans ce nombre sont Bassange aîné, Bertholet de Flémalle, Chapeauville, etc.

Il ne m'a pas fallu un grand effort d'érudition pour découvrir que le pays de Liège peut fournir plus de 11 noms aux trois premières lettres d'une biographie; je n'ai pas consulté de vieux dictionnaires in-folio, je n'ai pas exhumé nos anciens historiens, je n'ai eu recours qu'à un ouvrage qui a paru en 1822 et qui est à la portée de tout le monde: *Histoire de Liège par M. Dewez*; et en moins d'une demi-journée j'ai formé la liste suivante:

**Adolphe II**, de Lamark, 75<sup>e</sup> évêque de Liège, 1313-1345; c'est sous son règne que fut conclue la *paix de Fexhe*, loi fondamentale de l'ancienne principauté, que fut institué le *tribunal des vingt-deux* que fut réuni aux états de Liège, le comté de Loos.

**Albert II** de Cuijk, 64<sup>e</sup> évêque de Liège, 1196-1200. Son nom était autrefois populaire; c'est du règne d'Albert de Cuijk que datent les premiers privilèges des Liégeois et la découverte de la houille.

**Albéron II**, 59<sup>e</sup> évêque de Liège, 1133-1145; aidé de Henri l'aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, il reprit Bouillon sur Renaud, comte de Bar; sous son règne la corruption des mœurs fut extrême.

**Alexandre I**, 58<sup>e</sup> évêque de Liège, 1128-1133. Allié de Waleran, comte de Limbourg, contre Godefroid le barbu, comte de Louvain et Gilbert, comte de Duras, il mit le siège devant le château de Duras et remporta une victoire signalée dans les plaines de Wildre; guerrier habile et heureux, il fut accusé de simonie par d'obscurs ennemis, et déposé par le concile de Pise. Cette déposition portait atteinte aux droits du chapitre de Liège.

**Alexandre II**, 61<sup>e</sup> évêque de Liège, 1165-1168; il suivit l'empereur Frédéric dans sa 3<sup>e</sup> expédition d'Italie, et y mourut de la peste.

**Amant, St.**, 26<sup>e</sup> évêque de Tongres, 623-646; il obtint du roi Dagobert un ordre par lequel les païens qui refusaient de se convertir de bon gré, devaient y être forcés.

**Anselme**, vivait vers l'année 1350 et est l'auteur d'une chronique des 52 premiers évêques de Maestricht et de Liège, insérée dans le recueil de Chapeauville.

**Antines**, François d', né à Gouvreux, diocèse de Liège; en 1688, mort en 1746; il publia la première partie de *l'art de vérifier les dates*; c'est à ce savant qu'on doit la première idée et le plan de cet utile et célèbre ouvrage.

**Arcis**, Lambert, né à Liège en 1625, mort en 1699; il fonda à Rome l'*hospice liégeois* auquel Liège doit tant de grands artistes, et entre autres Grétry.

**Ardennes**, Gilles d', né à Huy, vers 1617, mort à Liège en 1699; orfèvre et ciseleur distingué.

**Arnoux**, nom de sept comtes de Loos.

**Athin**, nom de deux frères Wathieu et Guillaume. Wathieu, ayant obtenu la place de grand-mayeur, acquit le plus grand ascendant sur le peuple, gouverna la cité d'après son bon plaisir, et osa, pour venger une injure personnelle, interdire l'eau et le feu au chapitre; il fut deux fois exilé. D'abord en 1429, ensuite en 1431, et mourut à Louvain en 1457. Guillaume se mit, en 1443, à la tête de ceux qui étaient mécontents du nouveau mode d'élection, proclama le principe que *les Liégeois, étant un peuple libre, auraient seuls le droit de faire et d'abroger les lois*, et se fit nommer mayeur d'après l'ancien mode; les partisans d'Athin furent vaincus par ceux de l'évêque Jean de Heinsberg, et impitoyablement massacrés; Liège fut livré au meurtre et au pillage des mois entiers. Cet événement connu sous le nom de *conjuración des Athins* fut long-tems célébré chaque année par une fête publique le 6 janvier.

**Awans**, ce nom et celui de Waroux rappellent une des époques les plus malheureuses de l'histoire de Liège. Un habitant de la seigneurie de Waroux épousa une serve du village d'Awans et enleva les meubles de sa femme sans le consentement du seigneur d'Awans; celui-ci, indigné de cet acte de félonie, dévasta le territoire de Waroux; les seigneurs voisins prirent le parti d'Awans ou de Waroux; l'objet de la guerre fut perdu de vue, et d'autres intérêts politiques s'y mêlèrent. Ces discordes civiles nées en 1297 durèrent trente huit ans et dépeuplèrent le pays.

**Baré de Surlet**, démagogue comparable aux Gracchus et aux Arvel de Charles le téméraire, en Belgique, Louis XI en France avaient abaissé les nobles et le peuple; la ville de Liège osa résister à ces deux princes; Baré de Surlet et Ries de Heers devinrent les chefs des Liégeois; la lutte entre les communes et l'absolutisme royal fut longue et sanglante; Charles et Louis assiégèrent Liège; la force était du côté des rois; six cents Français se dévouèrent comme les 300 Spartiates aux Thermopyles et donnèrent au monde un grand exemple, mais sans succès; la ville fut prise, les maisons détruites, les habitants massacrés ou dispersés. (1468) Le genre de mort de Baré de Surlet n'est pas connu.

**Bologne**, Jean, peintre, mort en 1660.  
**Bouille**, Théodore, auteur d'une histoire de Liège, en 3 vol. in folio, mort en 1743.

**Boulougnie**, Jacques, littérateur; ses poésies ont été publiées à Anvers en 1555.  
**Brustem**, Jean, né à St-Tron, dans le 16<sup>e</sup> siècle, chroniqueur Liégeois.  
**Bry**, nom de deux frères, qui vivaient dans le 16<sup>e</sup> siècle l'un: Thiry, ciseleur, l'autre Théodore, graveur.

**Carlier**, Jean Guillaume, né à Liège en 1638, mort en 1675, peintre, élève de Barthélemy Flemalle ou Bertholet Flemaal.

J'aurais pu joindre à cette liste beaucoup d'autres noms historiques; tels que Adolphe I, Albert I, Alberon I, Arnoul de Hornes, Baldric I et II, Balen (Pierre) etc.; mais les dimensions de votre feuille me forcent à borner mes remarques; je n'y ajouterai qu'une réflexion particulière dans l'intérêt de l'histoire des Pays-Bas. Il me semble qu'un des premiers soins d'un imprimeur éclairé qui aurait à cœur de créer un monument vraiment national devrait être de se mettre en rapport avec une ou plusieurs personnes dans chaque province du royaume, les charger de la rédaction des articles biographiques relatifs à la province qu'elles habitent, et publier alors ces matériaux puisés aux sources mêmes, après les avoir soumis à la révision de quelque écrivain judicieux. Agréez, etc.

**Messieurs les Rédacteurs du Journal MATHIEU LAENSBERGH.**  
 Waremme, le 25 avril 1828.

Messieurs,  
 J'ai lu hier votre feuille du 23, n. 95, qui contient une lettre relative à l'incendie qui a eu lieu en cette commune le 19 courant.

Je conviens avec l'auteur de cette lettre que les moyens d'éteindre le feu, que possède la commune, ne sont point grands, mais le zèle et le dévouement des habitants ont toujours dans de pareils événements suppléés, au moins en partie, à ce qui nous manque. On a eu la preuve de ce dévouement même dans l'incendie dont il est question.

La maison du sieur Jean Joseph Pousset, menuisier, qui n'est séparée de la maison où le foyer se trouvait que par une cloison en bois, a été sauvée par les soins actifs d'une foule de citoyens de Waremme. Cette maison contenait plus de 8000 pieds de planches. Le feu y a pris plus d'une fois, et il est évident que sans le courage et la rare intrépidité des individus qui étaient sur le toit, les flammes l'auraient atteinte; ce qui aurait pu avoir des suites bien funestes pour la ville.

L'auteur calomnie donc les habitants de Waremme lorsqu'il parle de l'incertitude des spectateurs, et sa relation sur cet objet est inexacte. Il en est de même, lorsqu'il parle des *seaux sans emploi*, car on doit convenir que si ces hommes courageux qui étaient sur la maison Pousset, n'eussent point eu à leur disposition des centaines de seaux d'eau, il ne se seraient jamais parvenus à arrêter le progrès de l'incendie.

Quant aux vœux de l'auteur pour une pompe, ils sont déjà exaucés, quelque soit le but de sa lettre, je lui en sais en quelque sorte gré: elle me fournit l'occasion de faire connaître à mes administrés et au public, que dès le 13 février 1827, l'administration communale adressée à la noble et très honorable députation des états une demande en autorisation d'achat de pompes, qui est restée sans réponse, quoiqu'elle ait été bien certainement envoyée à la députation par M. le commissaire du district, et ce n'est que sur de nouvelles instances que le trois avril courant, l'administration a reçu l'autorisation de faire cet achat. La pompe a donc été commandée, et j'ai l'espoir ainsi que je disais plus haut de voir les vœux, de l'auteur de la lettre, accomplis. Je le remercie de l'intérêt qu'il prend à notre petite cité, mais je l'engage à être plus exact dans ses relations.

Veillez, Messieurs les rédacteurs, insérer la présente dans votre prochain numéro.  
 Agréez, etc.

Le bourgmestre, M. J. Lejeune.

**VILLE DE LIÈGE. — Guérison des Bègues.**  
 Le bourgmestre et les échevins informent leurs concitoyens que le sieur Eugène Malbouche, breveté par le roi, pour l'importation dans ce royaume d'un moyen de guérir les bègues, doit incessamment arriver en cette ville, il se charge provisoirement de donner ses soins *gratuits* aux bègues indigènes.  
 Ceux qui désireront profiter des soins dudit sieur Malbouche, pourront se faire inscrire chez le sieur Collardin, libraire à Liège, qui se chargera d'informer les inscrits du jour de son arrivée en cette ville, ainsi que du temps pendant lequel il y restera.  
 On prévient en outre que pour être guéris gratis, l'on doit produire un certificat d'indigence et de moralité, délivré par l'autorité municipale du lieu de résidence.  
 Le bourgmestre et les échevins, informent qu'ils procéderont à la salle de leurs séances à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 29 avril courant à midi précis, à l'adjudication publique au rabais des travaux et fournitures pour un plancher à l'entrepôt des taxes municipales qui servira à l'usage d'un dépôt de laines.  
 Pour être admis à sous-enchérir, l'on doit remettre au secrétariat de la régence, la veille de l'adjudication, une soumission cachetée, rédigée sur timbre.

**COMMERCE. — Bourse de Paris du 24 avril. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 septembre, 102 fr. 40 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 déc, 69 40. — Action de la banque, 1880 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 73 00. — Emprunt d'Autriche, 665 00.**

**Bourse d'Amsterdam du 26 avril. — Dette active, 53 13 1/2 Id., différée, 000 000. Bill. de chance 18 3/8. Syndicat, 98 0/0. Rente remb., Act. société de commerce 86 1/2 87.**

**BOURSE D'ANVERS, du 26 avril.**

P. B.	CT. JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS		A 3 MOIS	
			P	A	P	A
Dette act.	54	Amsterd.	118 p			
Différée		Londres	12 1/2		11 97	
Obli. du S.		Paris	47 3/8		47 1/16	46 15 1/16 A
Act. S. C.	86 à 87	Francof	36 1/8		36	35 13 1/16 A
		Hamb	35 1/8		35	34 15 1/16

**ETAT CIVIL du 24 avril. — Naissances: 2 garç., 4 filles.**

**Mariages 2; savoir: Entre**  
 Valentin Bartélemy Delavacherie, docteur en chirurgie, rue St-Jean en Isle, et Jeanne Françoise Josephine Hanquet, négociante rue derrière St. Jean Baptiste.  
 Mathieu Joseph Leloup, chirurgien, domicilié à Chenée, et Marguerite Elisabeth Lambertine Spée, rue St. Séverin.

**Décès: 1 garç., 1 homme, 2 femmes; savoir:**  
 Ernest Meyer, âgé de 46 ans et 14 jours, premier lieutenant à la 1<sup>re</sup> division en garnison en cette ville, époux de Jeanne Wilhelmine Slotemaker.

Jeanne Bernimolin, âgée de 80 ans, journalière, rue Grande-Bèche, veuve de Jean Jacques Dreze.  
 Marie Louise Devillers, âgée de 26 ans 10 mois et 6 jours, rue Bernalmont, veuve de Gerard Gilles Tassin.

**Du 25 avril. — Naissances: 2 garçons, 2 filles.**

**Décès, 1 garç., 1 fille, 1 homme, 2 femmes; savoir:**  
 François Joseph Borsu, âgé de 90 ans, menuisier, rue Beguinage St. Christophe, veuf de Beatrix Leeners.  
 Anne Marie Bar, âgée de 55 ans, rue devant les Carmes, épouse de Lambert Deviche.

Anne Marie Cayet, âgée de 26 ans 9 mois et 2 jours, faiseuse de dentelles, rue devant les Carmes.

**Du 26 avril. — Naissances: 4 garçons, 5 filles.**

**Mariage 1; savoir: Entre**  
 Jean Dieudonné Boussard, armurier, rue Haut-Prez, veuf de Marie Joseph Labée, et Anne Marie Joiris, domestique, faubourg Sainte-Marguerite.

**Décès: 2 filles, 1 homme, savoir:**  
 Jean Hubert Goffin, âgé de 42 ans et 6 mois, garçon brasseur, rue du Pot d'or, célibataire.

**TEMPÉRATURE du 28 avril. — A 8 heures du matin, 11 degrés au dessus de zéro; à une heure, 17 degrés idem.**

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**Programme du Concert qui sera donné mardi prochain, 29 avril, à la salle de la Société d'Émulation, par MM. Albert HERTZ, Ignace HUBER et Charles FOEPEL, artistes de Vienne se rendant à Londres.**

**PREMIÈRE PARTIE.**  
 1. Ouverture de Bachanti, musique de Generali.  
 2. Sérénade à Ida, trio vocal de Eisenhofer.  
 3. Fantaisie pour la flûte, exécuté par M. Christophe.  
 4. Chant de chasse, avec accompagnement de guitare du maître Chappelle Glaser, à Vienne.

**SECONDE PARTIE.**  
 1. Ouverture de la Fausse Agnès, musique de Mayerbeer.  
 2. Duo du Barbier de Séville (all idea di quel metallo), musique de Rossini.  
 3. Variations pour le violon, exécutées par M. Rouma.  
 4. Trio Tyrolien du maître de chapelle Hiéssel.  
 5. Prière de bataille de Théod. Korner, musique de C. M. de Weber.

On commencera à 7 heures précises.  
 On pourra se procurer des cartes d'entrée à la librairie des Diles. Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, n° 319; chez le concierge de la Société d'Émulation, et le soir du concert, à la caisse, au prix de 1 flor. 50 cents. (747)

**A la Pensée, coin du Vinave-d'Isle, n. 35, à Liège.**  
 Malaxhe, bottier et cordonnier de Paris, a l'honneur d'informer les dames qu'il a reçu de Londres de l'éverlasting noir bleu superfin dont il a fait confectionné une belle collection de souliers à fl. 2 36 cents, cette étoffe ne laisse rien à désirer pour sa beauté et sa solidité il vient de recevoir de Paris un beau choix de maroquin de couleurs les plus distinguées son magasin est emplement assortis entre autre souliers; de satin tare superfin à fl. 2 12 cents; souliers de veau ciré, première qualité, à fl. 1 89 cents. Ses relations avec les meilleurs fabriques de France et d'Allemagne lui donne l'avantage de fournir tout ce que son art peut offrir de beau et de bien confectionné. (159)

(470) On rappelle au souvenir des notaires des arrondissements de Liège et de Verviers que la loi leur prescrit de se réunir en assemblée générale le premier mai de chaque année pour faire les élections des membres de la chambre, et que le défaut de s'y trouver sans excuse légitime les expose aux peines de discipline résultant de cette loi.

**F. Colombier**, sur le Marché, n. 931, marchand et fabricant de parapluies, vient de recevoir une grande quantité de parapluies, tout ce qu'il y a de plus beau, depuis fls. 4-72 jusqu'à fls. 7-9, et les recouvre à neuf. Il a un grand assortiment de baleines de toute espèce. 761

(467) Le Samedi 3 mai 1828, à 2 heures de relevée, M<sup>e</sup> Dussart, notaire à Liège, procédera à la maison n° 396, rue des Sœurs-Grises, en cette ville, à la vente publique de divers objets mobiliers, délaissés par M. Jean-François Rousseau, vivant chanoine de la cathédrale de Liège, notamment d'environ 500 bouteilles de vins de diverses qualités.

Argent comptant.

( ) Le 8 mai, à 3 heures de relevée, les marguilliers de la fabrique de l'église St.-Martin, exposeront en location à l'enchère, en leur salle de conseil, une maison, située près de l'église St.-Martin n. 625, pour en jouir le 25 juin prochain. S'adresser en l'étude du notaire Pâque, pour connaître les clauses et conditions.

LE FABRICANT DE BONNETERIE DE TROYES,

Magasin rue de Sols, n° 648, à Bruxelles,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment de trente mille paires de bas, bonnets, chaussettes, en blanc, écreu et de couleurs, tels que bas de femmes depuis 30 cents la paire jusqu'à 3 fl. 50 cents; idem, à jours depuis 38 cents jusqu'à 7 fl. 50 cents; idem, bas fil d'Écosse, jusqu'à 12 fl.; bas d'hommes depuis 58 cents jusqu'à 3 fl. 50 cents, à côtes et unis, en blanc, écreu et de couleurs; bas d'enfants de toutes qualités et grandeurs; bas noirs et gris, bon teint, tissés en 4 et 5 fils; aux derniers prix de fabrique.

Bas de soie, noirs et blancs, jupons tricotés, robes d'enfants; mille fichus assortis; foulards, cravattes de soie, de barège; étoffes pour robes, cotonnettes, etc.

Déballé place de la Comédie, n. 783. 468

DÉPOT D'ARDOISES à des prix très modérés en gros et en détail, chez A. Discri, commissionnaire, quai sur Meuse n. 940. (653)

A 30 pour cents de rabais.

GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Île, vend au-dessous du prix de facture, un bel assortiment de toute espèce de fleurs très-fines pour coiffure et chapeau, gaze lamée, marabouts, plumes, etc. etc.

Il vient de recevoir des tours en cheveux indéfrisables d'un genre tout nouveau et autres de tous prix, faits par un des meilleurs coiffeurs de Paris.

Il continue de vendre la parfumerie au-dessous des prix connus; savoir: savons parfumés de toutes odeurs à 1 florin la douzaine; véritable Windsor anglais grand modèle à 1 florin 75 cents la douzaine; pommade superfine à 15, 20 et 25 cents le pot; pomade parfumée à 7 cents l'once, etc. etc.

(455) Catalogue d'une belle collection des livres,

De théologie, histoires, belles lettres, littérature, jurisprudence, piété etc., dans lesquels se trouvent plusieurs atlas des cartes géographiques etc., dont la vente aura lieu le mardi et jeudi 6 et 8 mai aux deux heures de relevées, chez P. H. J. Duvivier, rue Velbruck, où le catalogue se distribue de même que chez P. Duvivier, rue sur Meuse n. 380. Au prix de 5 cents.

( ) Mardi 29 avril 1828, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire Delvaux, résidant Place-Verte à Liège, il sera procédé à la location aux enchères pour le terme de neuf ans, d'une maison avec un petit jardin, située quai d'Avroy à Liège, n. 748 et non 874, ainsi qu'il a été annoncé précédemment, occupée par le sieur Dodeur, appartenant à l'église Ste-Véronique.

Une demoiselle au fait du commerce peut se présenter au Mouton-Noir, rue Neuvise, n° 952.

(348) A vendre ou rendre la maison n° 836, rue Basso-Sauvenière à Liège. S'adresser au n° 55, rue sous la Tour.

(459) A vendre de gré-à-gré la belle propriété provenant de la succession de M. Alexis-Laurent Demarteau, consistant en une superbe maison de maître, écuries, remises, grange et bâtiments d'exploitation, avec environ 50 bonniers métriques de jardins, bosquets, prairies supérieurement arborées et terres labourables de première qualité, le tout situé à Boëlhe, canton de Waremme. S'adresser à M<sup>e</sup> Dusart, notaire à Liège et à M<sup>e</sup> Jamouille, notaire à Saive, commune de Celles, pour obtenir de plus amples renseignements.

(378) A louer une belle maison, très commode et bien située ayant beaucoup de logemens. S'adresser à M<sup>e</sup> Keppenne, notaire à Liège, rue St-Hubert, n° 591.

Un propriétaire de belles terres patrimoniales, situées dans une province voisine de celle de Liège, et qui donnent un revenu net, d'environ 13000 f. désire trouver en prêt sur ces propriétés, un capital de 38,000 f. S'adresser rue Hors-Château, n. 222. (746)

A louer pour la St-Jean prochain, à des personnes tranquilles et sans enfans, un beau quartier, composé d'une place, chambre, cabinet, grenier et cave, faubourg St-Laurent, n. 1081. S'y adresser. (744)

( ) Le mardi 13 mai 1828, aux dix heures du matin, on exposera en vente aux enchères en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> Libens, notaire, place St-Pierre n. 21, une maison portant le n. 165 et l'enseigne du Moriane, sise rue derrière Ste-Catherine.

S'adresser pour en connaître les conditions en l'étude dudit notaire qui est aussi chargé de vendre plusieurs rentes.

A vendre, pour cause de changement de domicile; une bonne et grande maison, faubourg Ste-Marguerite, n. 192, avec un jardin de 22 perches environ; pompe, citerne, vastes greniers et au besoin, remise et écurie.

S'adresser au même n. 192; pour prendre inspection des titres et connaître les conditions avantageuses de la vente. 741

J. Straus, lunetier opticien, rue sur Meuse, n. 363, à Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il est toujours assorti en tout ce qui concerne son état, devant partir au premier mai pour la foire de Maestricht, il prie les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leurs confiances, de vouloir venir prendre leurs ouvrages. Il prévient en même temps le public qu'à son retour il transférera son domicile au n. 365, même rue. (760)

Le Sr. L. Tasset, de Liège, ancien militaire au service de France, est prié de se présenter rue Vinave-d'Isle, n. 52, pour y retirer son bordereau de liquidation pour solde arriérée. (758)

\* Un quartier à louer composé de quatre places et une cuisine, avec la jouissance d'un jardin et prairies. Faubourg Hoche-Porte n. 762. 748.

Belle maison de commerce, à louer de suite, située pied du Pont-des-Arches, n. 954. S'adresser rue de l'Agneau, sur Meuse n. 422. (547)

A VENDRE SUR UNE SEULE PUBLICATION.

Mardi 6 mai à trois heures de l'après-dinée, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> Parmentier, notaire, place de la Comédie, la maison occupée par le sieur Galand fils, forgeron, située rue de l'Agneau sur Meuse à Liège. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres de propriété. (754)

LOCATION PUBLIQUE D'UNE BELLE CUIVRERIE.

Le lundi 2 juin 1828, à dix heures du matin, madame La Douairière baronne de Rosée, née Dincourt, monsieur le baron de Rosée, mesdemoiselles Marie Thérèse, et Henriette Alexandrine de Rosée, madame Laurence Ferdinande de Rosée, épouse de monsieur Bernard Auguste de Sire, et monsieur Alphonse de Rosée feront remettre en location publique par le ministère et en l'étude de M<sup>re</sup> C. Dévelette, notaire à Dinant, pour un terme de trois ans qui prendra cours le jour de la mise en location, leur belle cuivrie, située près de la ville de Givet, département des Ardennes (France) savoir: la fonderie située sur le bord de la Meuse en lieu dit Aviette, commune de Rancennes, composée de six fourneaux, d'un moulin à moudre la calamine, avec ses accessoires, beaux magasins pour le cuivre et la houille, ateliers et séchoirs pour la fabrication des creusets, logement pour le régisseur, écuries, et généralement tous les outils et machines pour activer cet établissement; plus, environ trois bonniers de prairies et un bonnier de terre, produisant annuellement dix voitures de foin et trois voitures de fourrages, ces terrains sont situés à Aviette, Biernavaux et Floymon, communes de Rancennes et Fromelenne.

La manufacture de Landrichamps composée d'une batterie à six martinets, de deux couples de cylindres, d'une tréfilerie, contenant dix pincettes et trois tambours et une forge à l'usage du maréchal-ferrant; le tout avec leurs machines, roues vannes, et outils, ainsi qu'un beau logement pour le régisseur avec jardin, terres et prairies de la contenance ensemble d'environ deux bonniers.

Avant la remise en location de ces beaux établissements les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges en l'étude dudit M<sup>re</sup> Dévelette à Dinant. (750)

( ) L'on fait savoir que le mardi 20 mai 1828, à dix heures du matin, le notaire Sauveur et ses enfants, pour parvenir à la liquidation de leurs droits respectifs, feront vendre aux enchères par le ministère du notaire Boulanger, en son étude rue Hors-Château à Liège, lequel est commis à cette fin par jugement du tribunal civil de Liège, les immeubles dont la désignation suit.

1<sup>er</sup> Lot. — Une maison très commode et en bon état, grange étable, four, fournil jardin et prairie mesurant 44 perches.

On autre bâtiment, servant de grange avec cour, jardin et prairie arborée contenant 17 perches environ, le tout situé dans la commune de Fexhe-Slins canton de Glons.

2<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, contenant 50 perches 22 aunes, située en lieu dit Babologne, commune de Fexhe.

3<sup>e</sup> Lot. — Une dito, contenant 58 perches 84 aunes, située sur le Tige de Masni commune de Slins.

4<sup>e</sup> Lot. — Une dito, contenant 39 perches 33 aunes, située en lieu dit Pichoul, commune de Fexhe.

5<sup>e</sup> Lot. — Une dito, contenant 77 perches 5 aunes, située au Roua de Convenalle, commune de Fexhe.

6<sup>e</sup> Lot. — Une dito, contenant 47 perches 95 aunes, située en lieu dit Babologne, commune de Fexhe.

7<sup>e</sup> Lot. — Une belle prairie en deux parties séparées par une haie vive, et qui sont plantées d'arbres à fruit en plein rapport, située au chemin du Tige, commune de Slins, contenant 66 perches 23 aunes.

8<sup>e</sup> Lot. — Une dito, contenant 65 perches 39 aunes, située au chemin Delle Sohe, commune de Fexhe.

9<sup>e</sup> Lot. — Une prairie plantée d'arbres close de haies vives, située à l'ancienne voye de Liège, commune de Herstal, contenant dix-sept perches dix aunes.

10<sup>e</sup> Lot. Une dito, située en la petite Voie commune de Herstal, contenant 16 perches 33 aunes.

S'adresser audit notaire Boulanger, pour plus ample information et pour connaître les titres de propriété et les joignants et aboutissants.